

CQP Conducteur de téléphérique bi-câble, funiculaire et appareils assimilés

RNCP35731 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31854
Code(s) ROME	N4402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3122 — Téléphériques et engins de remontées mécaniques
Date d'enregistrement	08/07/2021
Date d'échéance	08/07/2023

Certificateur(s)

SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE · SIRET : 38418452900020

CPNEFP Branche des remontées mécaniques et domaines skiables

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE	38418452900020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Sous l'autorité du chef d'exploitation ou d'un de ses représentants, le conducteur est chargé de vérifier l'état d'une installation et d'en assurer en permanence le fonctionnement en sécurité, tout en assurant les missions d'accueil et d'assistance aux clients.

ACTIVITÉS VISÉES

A1. La préparation du téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire, ainsi que les équipements annexes avant ouverture au public : le conducteur

assure cette préparation soit avant la mise en marche de l'appareil chaque journée d'exploitation, soit à échéances régulières pour des vérifications ou petits travaux d'entretiens plus importants.

A2. Exploitation d'un téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire pour une conduite en fonctionnement normal. Les périodes d'exploitation peuvent être saisonnières, pour des appareils installés en stations de sport d'hiver, soit tout au long de l'année pour d'autres (transport de personnes à l'année)

A3. L'intervention sur téléphérique bi-câble, funiculaire ou appareil similaire en cas de panne ou d'incident pendant la période d'exploitation et dans le respect des procédures, consignes et réglementations en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1.1

Contrôler visuellement la station pour s'assurer que cette dernière est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction

C1.2 Contrôler visuellement les câbles et les systèmes de tension associés, leur fonctionnement, le système d'amarrage du câble tracteurs sur la cabine pour s'assurer de l'absence d'anomalies

C1.3 -Dans le respect de l'organisation interne à l'entreprise et des consignes des organes de contrôle extérieurs à l'entreprise, réaliser les vérifications journalières, hebdomadaires et mensuelles pour s'assurer du parfait état de fonctionnement de l'installation

C1.4 Assurer les petits travaux d'entretiens liées à sa fonction, dans le respect des procédures de l'entreprise, notamment le graissage de la suspen-
te et des chariots, pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance

C2.1

Démarrer l'appareil dans le respect des consignes de l'entreprise pour transporter les publics en toute sécurité

C2.2 Conseiller les usagers en cas de besoin pour assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions d'admission et d'embarquement des usagers et des transports de produits spécifiques

C2.3 Conduite de l'installation téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire pour le confort et la sécurité des usagers, en adaptant la vitesse de l'appareil aux situations et en appliquant la réglementation en vigueur et les consignes de l'entreprise.

C2.4 Entretenir régulièrement les quais d'embarquement / débarquement et sa zone de travail pour leur accessibilité et la fluidité de la circulation (déneigement, évacuation d'obstacles..) avec pour objectif la sécurité et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel et ce en prenant en compte les risques spécifiques liés à son activité

C2.5 Communiquer en utilisant une radio pour transmettre les informations nécessaires, dans le respect des règlements et des procédures de l'entreprise (conducteurs, cabiniers, autres services...)

C2.6 Fermer l'appareil en toute sécurité pour les usagers et pour le personnel dans le respect des réglementations, des procédures en vigueur et de la tenue à jour du registre d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.

C3.1 Identifier les causes d'arrêts ou les anomalies pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléphérique

bi-câble, funiculaire ou appareil similaire

C3.2 Intervenir sur l'installation en cas de panne, d'incident ou de situation anormale en ralentissant, en arrêtant et en redémarrant l'installation en cas de nécessité et en optant pour un mode de marche adapté pour assurer la sécurité des usagers

C3.3 Protéger les clients en cas de panne ou d'incident, de situation anormale sur un téléphérique bi-câble, funiculaire ou appareils similaires, en procédant à l'évacuation en cas de besoin pour la sécurité des usagers, dans la limite de son champ de compétences et en adoptant une attitude rassurante et bienveillante.

C3.4 Rendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation (panne, accident,...), de circonstances exceptionnelles (vent, orage...) ou autres anomalies constatées et ce pour s'assurer d'une parfaite communication et coordination entre les services et les personnels

Blocs de compétences

RNCP35731BC01 — La préparation à l'ouverture au public d'un téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire

LISTE DE COMPÉTENCES

C1.1

- Contrôler visuellement la station pour s'assurer que cette dernière est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction

C1.2 -Contrôler visuellement les câbles et les systèmes de tension associés, leur fonctionnement, le système d'amarrage du câble tracteurs sur la cabine pour s'assurer de l'absence d'anomalies

C1.3 -Dans le respect de l'organisation interne à l'entreprise et des consignes des organes de contrôle extérieurs à l'entreprise, réaliser les vérifications journalières, hebdomadaires et mensuelles pour s'assurer du parfait état de fonctionnement de l'installation

C1.4-Assurer les petits travaux d'entretiens liées à sa fonction, dans le respect des procédures de l'entreprise, notamment le graissage de la suspente et des chariots, pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléphérique, funiculaire ou appareil similaire (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve).

Cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Un observateur (agent du STRMTG) pourra être présent le cas échéant. Il ne participe pas à l'évaluation.

Le candidat est évalué en situation pratique avec questionnement oral complémentaire à la pratique sur un parcours organisé permettant d'apprécier les compétences et capacités à conduire un appareil dans le respect du référentiel d'activités et de compétences. Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury.

Temps d'évaluation : 1h45 par candidat

Barème de notation validés par la CPNEFP : A : Acquis ; B Partiellement acquis (favorable) ; C Partiellement acquis (défavorable) ; D Non acquis

RNCP35731BC02 — L'exploitation d'un téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1 -Démarrer l'appareil dans le respect des consignes de l'entreprise pour transporter les publics en toute sécurité

C2.2 -Conseiller les usagers en cas de besoin pour assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions d'admission et d'embarquement des usagers et des transports de produits spécifiques

C2.3 -Conduite de l'installation téléphérique bi-câble, funiculaire et appareil similaire pour le confort et la sécurité des usagers, en adaptant la vitesse de l'appareil aux situations et en appliquant la réglementation en vigueur et les consignes de l'entreprise.

C2.4 -Entretenir régulièrement les quais d'embarquement / débarquement et sa zone de travail pour leur accessibilité et la fluidité de la circulation (déneigement, évacuation d'obstacles..) avec pour objectif la sécurité et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel et ce en prenant en compte les risques spécifiques liés à son activité

C2.5 -Communiquer en utilisant une radio pour transmettre les informations nécessaires,

dans le respect des règlements et des procédures de l'entreprise (conducteurs, cabiniers, autres services...)

C2.6 -Fermer l'appareil en toute sécurité pour les usagers et pour le personnel dans le respect des réglementations, des procédures en vigueur et de la tenue à jour du registre d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléphérique, funiculaire ou appareil similaire (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve).

Cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Un observateur (agent du STRMTG) pourra être présent le cas échéant. Il ne participe pas à l'évaluation.

Le candidat est évalué en situation pratique avec questionnement oral complémentaire à la pratique sur un parcours organisé permettant d'apprécier les compétences et capacités à conduire un appareil dans le respect du référentiel d'activités et de compétences. Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury.

Temps d'évaluation : 1h45 par candidat

Barème de notation validés par la CPNEFP : A : Acquis ; B Partiellement acquis (favorable) ; C Partiellement acquis (défavorable) ; D Non acquis

RNCP35731BC03 — L'intervention en cas de pannes ou incidents

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1 -Identifier les causes d'arrêts ou les anomalies pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléphérique

bi-câble, funiculaire ou appareil similaire

C3.2 -Intervenir sur l'installation en cas de panne, d'incident ou de situation anormale en ralentissant, en arrêtant et en redémarrant l'installation en cas de nécessité et en optant pour un mode de marche adapté pour assurer la sécurité des usagers

C3.3 -Protéger les clients en cas de panne ou d'incident, de situation anormale sur un téléphérique bi-câble, funiculaire ou appareils similaires, en procédant à l'évacuation en cas de besoin pour la sécurité des usagers, dans la limite de son champ de compétences et en adoptant une attitude rassurante et bienveillante.

C3.4- Rendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation (panne, accident,...), de circonstances exceptionnelles (vent, orage...) ou autres anomalies constatées et ce pour s'assurer d'une parfaite communication et coordination entre les services et les personnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléphérique, funiculaire ou appareil similaire (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve).

Cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.

Un observateur (agent du STRMTG) pourra être présent le cas échéant. Il ne participe pas à l'évaluation.

Le candidat est évalué en situation pratique avec questionnement oral complémentaire à la pratique sur un parcours organisé permettant d'apprécier les compétences et capacités à conduire un appareil dans le respect du référentiel

d'activités et de compétences. Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury.

Temps d'évaluation : 1h45 par candidat

Barème de notation validés par la CPNEFP : A : Acquis ; B Partiellement acquis (favorable) ; C Partiellement acquis (défavorable) ; D Non acquis

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Domaines skiables et remontées mécaniques

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur de téléphérique bi-câble, funiculaires et appareils assimilés

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir réussi le CQP « agent d'exploitation » des domaines skiables

Avoir minimum 12 mois d'expérience de conduite sur l'appareil

Avoir reçu le support de préparation à l'examen au moins 15 jours avant la session

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Deux membres de jurys formés évalués et mobilisés par la Branche

100% de professionnels des domaines skiables, expérimentés et occupant des fonctions à responsabilités .

Epreuve encadrée par un Président de session formé.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Deux membres de jurys formés évalués et mobilisés par la Branche

100% de professionnels des domaines skiables, expérimentés et occupant des fonctions à responsabilités .

Epreuve encadrée par un Président de session formé.

Base légale

Date de décision 08/07/2021

Durée de l'enregistrement 2 ans

Date d'échéance de l'enregistrement 08/07/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	6	0	95 %	90 %
2017	7	0	95 %	90 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38035

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.domaines-skiables.fr/fr/formations-dsf/certificats/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35731/>